

COMPTE-RENDU ET PROCÈS-VERBAL

Nombre de Conseillers		L'an deux mille vingt et un, le 05 juillet à 20h00, le Conseil
En exercice :	27	Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session
Présents :	21	ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur
Votants :	27	convocation légale en date du 25 juin 2021 et sous la
		présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

Présents : Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Joseph LE SCIELLOUR, Bertrand CUVILLIER, Séverine MULLER, Jean-Claude LE BOULICAUT, Patrick BERTRAND, Nadine LE MARHOLLEC, Brigitte FALLOT, Frédéric LAURENT, Eveline PINOIT, Bruno PICAUD, Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Christophe BEDARD, Virginie LE GOASCOZ, Francis UNTERSINGER, Nadège CORSO, Sophie BODIN, Jérôme LATOUCHE.

Ont donné procuration : Anita ALLAIN-LE PORT à Brigitte FALLOT, Jean-René JAOUEN à Patrick EVENO, Sandrine SCOTTO à Jean-Claude LE BOULICAUT, Joël BIGNON à Yannick LE HELLEY, Pernelle TOREST- AVRARD à Patrick BERTRAND, Elisabeth BAELE à Séverine MULLER.

Secrétaire de séance : Séverine MULLER

Les séances du Conseil municipal font l'objet d'un enregistrement audio.

Il n'y a pas d'observation sur le procès-verbal de la précédente réunion.

Monsieur Patrick PIQUET prend la parole pour la déclaration suivante :

« *Monsieur Le Maire,*

Nous avons apprécié votre mot de remerciements concernant la tenue des bureaux de vote par les élus de la majorité, des minorités, des services de la Mairie et des bénévoles citoyens.

Il s'agit d'une boutade, ce remerciement ne nous a bien évidemment jamais été adressé.

Nous voudrions vous faire part de notre colère quant à l'attitude de votre majorité lors la tenue de ces bureaux de vote des 20 et 27 juin dernier.

Nous dénonçons avec force et vigueur l'irresponsabilité des adjoints et des conseillers de votre groupe majoritaire à s'affranchir de leur devoir le plus élémentaire en tant qu'élus, à savoir tenir une permanence aux bureaux de vote lors d'élections.

Au premier tour, nous avons noté que 30 % des élus de votre majorité étaient absents et 50 % au second tour. Certains d'entre eux ont refusés d'être titulaires pour ne pas rester au dépouillement et à la signature des PV, sans compter le coup de main au rangement des bureaux de vote.....

Qui plus est, vous avez réquisitionné des agents de la Mairie afin de compléter le tableau des permanences, agents rémunérés certainement en heures supplémentaires et majoration jours fériés.

Vous faites donc payer aux Badennois le manquement des élus de votre majorité. Du jamais vu à Baden !

Vous avez également désignés des citoyens bénévoles comme Président de bureau de vote titulaire alors que le conseil d'état et la jurisprudence ont maintes fois rappelé que les conseillers municipaux ne peuvent, sans excuse valable, refuser d'accomplir une fonction qui leur est dévolue par la loi.

Nous, élus d'EPB étions présents au 1er et 2ème tour et de surcroît titulaires dans les bureaux de vote, nous avons assumés notre devoir pendant plus de 7 heures quand vos élus étaient à la pêche aux araignées à Houat, en sortie familiale à faire du bateau, du vélo ou autres réceptions.

Faut-il vous rappeler Monsieur Le Maire que seuls les motifs suivants sont recevables : Motif médical certifié par un médecin, Motif familial tels que mariage, anniversaire de mariage des parents Tout autre motif n'étant pas recevable.

Faut-il vous rappeler Monsieur Le Maire que dans un arrêté du 30 Mars 2020, la cour administrative de Nantes a indiqué que sans excuse valable, un conseiller municipal qui refuse de remplir ses fonctions d'assesseur dans un bureau de vote est déclaré démissionnaire d'office.

Nous vous remercions de nous faire part maintenant des sanctions que vous allez prendre à l'égard des élus de votre majorité. Il va sans dire que vous en êtes le premier responsable et que les Badennois ne comprendraient pas qu'il n'y ait pas de sanctions.

Bien entendu, un courrier sera adressé au préfet par les membres de notre groupe pour dénoncer votre attitude et celle de vos élus. »

Monsieur le Maire répond que « *Les journées électorales du 20 et 27 juin se sont passées sans incident particulier grâce à une excellente organisation des services municipaux. Quelques changements d'assesseurs ont été opérés suite à des désistements de dernière minute* »

Il précise que les élus ne sont pas sans savoir que le changement des dates des élections n'est pas du fait de la Commune, que c'est lié au Covid et qu'il s'agit d'une décision gouvernementale. Monsieur Patrick PIQUET indique que ce n'est pas une excuse et qu'elle est irrecevable. Monsieur le Maire indique que les dates ont été changées et certains collègues avaient pris des engagements, notamment des billets d'avion, certains collègues ont pu assurer le premier tour des élections mais n'étaient pas disponibles au deuxième tour et inversement. Monsieur Patrick PIQUET demande pourquoi certains n'étaient pas présents au bureau de vote

alors qu'ils sont venus voter. Il précise qu'en étant au bureau de vote, il a vu des élus venir voter alors qu'ils ne tenaient pas de bureau de vote ni au premier, ni au deuxième tour. Monsieur le Maire indique que ces élus avaient effectivement pris des engagements. Monsieur Patrick PIQUET indique qu'il y a eu surtout des manquements et qu'il attend des sanctions.

Monsieur le Maire indique qu'il espère que l'année prochaine les dates des élections présidentielles ne seront pas reportées afin que chaque élu soit présent à chaque scrutin. Il précise que des changements sont intervenus également dans la minorité et qu'il n'y a pas lieu d'accuser seulement la majorité. Il indique qu'il ne citera personne, que ce n'est pas le but car il estime que Monsieur Patrick PIQUET cherche la polémique. Il précise que le contexte est très particulier.

Monsieur Patrick PIQUET indique qu'il ne souhaite pas créer de polémique mais essaie de rappeler ce que sont les fonctions des élus, contenues dans la charte que les élus ont tous reçus. Il précise que chaque élu a des devoirs auxquels il doit s'engager et estime que les adjoints doivent tenir le rôle de président titulaire de bureau de vote et indique que c'est la moindre des choses.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y avait un double scrutin à organiser, que les conditions étaient particulières et qu'à Baden, les scrutins se sont bien passés contrairement à certaines villes où il y a eu de grosses difficultés. Il précise que certains collègues étaient absents pour cause de maladie et précise que Monsieur Patrick PIQUET aurait très bien pu être lui-même malade. Il indique qu'il a eu l'occasion d'effectuer un rappel auprès de tous les élus de la majorité et certains membres de la minorité. Il espère qu'on ne le contredira pas sur ce point. Il précise qu'il a donné, en réunion de majorité, les dates des élections présidentielles qui sont connues, et a demandé que chacun prenne ses dispositions pour être présents. Il rappelle que le contexte était très particulier.

Monsieur Patrick PIQUET indique qu'il ne se fait pas d'illusion et que les élections présidentielles étant une élection majeure, tous les élus seront présents car le taux d'abstention pour ces élections sera bien moindre que pour les élections régionales et départementales. Monsieur le Maire l'espère. Monsieur Patrick PIQUET indique que les élus de la minorité ont respecté leur devoir d'élus à 100 % sauf pour Monsieur Christophe BEDARD qui, pour des raisons médicales liées au Covid, ne pouvait pas tenir un bureau de vote.

Monsieur le Maire indique que c'est la même chose du côté de la majorité mais qu'il n'en a pas fait le décompte pour ne pas créer de polémique. Il précise que certains élus avaient pris des engagements et ont subi le changement des dates des scrutins. Il indique qu'il espère que cela se passera mieux la prochaine fois. Il indique que la minorité comporte des élus aguerris et que beaucoup d'élus sont nouveaux et ne connaissent pas forcément toute la réglementation.

Monsieur Patrick PIQUET indique que c'est à Monsieur le Maire de le rappeler. Il précise que cela ne s'est jamais passé sous l'ère NICOLAZIC ou sous l'ère BAINVEL. Monsieur le Maire indique que des scrutins impactés par le Covid, et des changements de dates, ne sont jamais arrivés sous l'ère BAINVEL, ni sous l'ère NICOLAZIC et qu'à situation exceptionnelle, contexte exceptionnel. Il remercie Monsieur Patrick PIQUET d'avoir rappelé ces règles de bon fonctionnement qu'il a lui-même rappelé auprès des membres de la majorité.

Monsieur Bertrand CUVILLIER indique que, malgré ces problèmes, l'organisation des scrutins s'est très bien passée. Il remercie les agents et les élus et indique avoir eu des félicitations de la part de la population.

Monsieur le Maire indique que s'il n'a pas pris le temps de remercier avant, il le fait maintenant et remercie tous les élus, les bénévoles, le personnel, qui a eu de grosses difficultés dans les derniers jours suite à des défections tout-à-fait justifiées de réorganiser et de trouver de bonnes volontés et rappelle que les scrutins se sont très bien passés et qu'effectivement des félicitations ont été données par la population.

80/2021) MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Il sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** de modifier comme indiqué ci-dessus la composition des commissions municipales ; de modifier l'article 6 du règlement intérieur du Conseil municipal relatif aux Commissions municipales ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

81/2021) MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE SA CUISINE, LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE JEUNES ET D'UN POLE MUSIQUE – AVENANT N°3

Monsieur Yannick LE HELLEY lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Monsieur Francis UNTERSINGER demande s'il s'agit du remplacement du matériel de réchauffement par un autre. Monsieur Yannick LE HELLEY indique que c'est une volonté de changer la cuisine du Seniz, qui ne comportait, à l'origine du projet, que du matériel de réchauffage. Ce matériel est remplacé par du matériel de préparation de repas. Monsieur Francis UNTERSINGER indique qu'on ne parle pas du Seniz dans le bordereau de la délibération. Monsieur Yannick LE HELLEY indique que c'est le marché qui a cette dénomination depuis le début du projet mais que les travaux de réfection du Seniz en fait bien partie ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du restaurant scolaire et de sa cuisine, la construction d'un espace jeunes et d'un pôle musique ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

82/2021) MARCHE DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE SA CUISINE, LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE JEUNES ET D'UN POLE MUSIQUE – AVENANT N°4 – LOT N°2 GROS ŒUVRE

Monsieur Yannick LE HELLEY lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°4 au lot n°2 – Gros œuvre au marché de travaux pour l'extension du restaurant scolaire et de sa cuisine, la construction d'un espace jeunes et d'un pôle musique autorisant le transfert dudit marché de l'entreprise MAHO BATIMENT à la société issue de la fusion-absorption par la société GARNIEL BATIMENT ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

83/2021) DEPENALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT – MODIFICATION DU BAREME TARIFAIRE

Monsieur Bertrand CUVILLIER lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Monsieur Bertrand CUVILLIER indique que la date initialement prévue au 09 juillet 2021 a été reportée au 1^{er} août 2021 en raison de la mise à jour technique de l'horodateur. Madame Brigitte FALLOT demande si un tarif préférentiel pourrait être institué pour les Badennois. Monsieur le Maire indique ne pas y être opposé sur le fonds mais se demande si la mise à jour de l'horodateur est possible. Madame Brigitte FALLOT indique qu'elle trouverait normal que les Badennois puissent se garer à Port Blanc, à défaut de stationnement gratuit, au moins à des tarifs préférentiels et ainsi faire une différence entre les touristes et les résidents Badennois.

Monsieur le Maire indique que la mise en œuvre technique pourrait poser problème. Monsieur le Maire précise que cette délibération permet de s'aligner sur la nouvelle tarification de GMVA mais que cela ne concerne que le parking communal de l'allée Er Lannic.

Madame Brigitte FALLOT indique qu'il faudrait une carte de résident ou prendre les plaques d'immatriculation, voire un macaron. Elle estime que des choses simples peuvent être mises en place. Monsieur le Maire indique que la réflexion est possible.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de modifier le barème tarifaire tel qu'exposé dans la délibération à compter du 1^{er} août 2021 ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

84/2021) ESPACE JEUNES – REGLEMENT INTERIEUR DES CHANTIERS LOISIRS JEUNES

Madame Séverine MULLER lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** d'approuver le règlement intérieur des chantiers loisirs jeunes tel que joint en annexe de la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

85/2021) TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2021-2022

Madame Séverine MULLER lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Chantal de GRAEVE tient tout d'abord à remercier Monsieur Jean-René JAOUEN pour son travail sur le sujet. Elle indique que pendant de nombreuses années le reste à charge de la Commune oscillait entre 40 et 44 %. En commission finances, elle indique qu'une simulation de recettes a été présentée, engendrée par les nouveaux tarifs, sur la base de 373 enfants et également sur un nombre de repas. Cette simulation présentait une augmentation de recettes de 30 % alors que les écarts étaient de 3 à 6 % les années précédentes. Elle précise penser que les dépenses ne vont pas augmenter de 30 %, ce qui veut dire que, même avec une augmentation de 12 % (simulation faite par elle-même alors que les autres années l'augmentation n'était que de 2 à 3 %) le reste à charge de la Commune passerait à 25 % au lieu des 40 % habituels. Elle indique que la minorité n'est pas contre l'instauration du quotient familial (QF) mais explique que compte-tenu des incidences liés au Covid, du fonctionnement du nouveau restaurant scolaire et des dépenses inconnues, il serait plus raisonnable d'attendre une année avant l'instauration des QF afin de prendre en compte ces nouvelles données.

Monsieur Patrick PIQUET indique que l'année est exceptionnelle avec l'ouverture du nouveau restaurant scolaire, le covid qui s'est rajouté. Il précise que même si cette promesse de campagne est respectable, il conviendrait de prendre une année de recul pour bien effectuer les calculs recettes/dépenses pour ajuster les tarifs. Il indique qu'il n'y a pas d'urgence à mettre en place des QF même si c'est une promesse de campagne.

Madame Chantal de GRAEVE indique avoir comparé les tarifs avec des communes avoisinantes et explique qu'elle aurait laissé le tarif de 3.85 € jusqu'au QF égal à 2000 voire 2500 et diminuer ensuite. Elle indique qu'il y aura un problème pour toutes les familles qui ne donneront pas leur QF, elles seront taxées au prix fort. Elle estime qu'il faudrait attendre un peu.

Monsieur le Maire précise que la délibération présentée ne comporte pas les mêmes chiffres que ceux présentés en commission finances. Il indique que l'explication est assez simple et qu'il tenait à la fournir. Il indique que les 371.992 euros sont un montant théorique basé sur le fait que les 392 enfants déjeunent bien les 144 jours de l'année, soit 56.448 repas par an, ce qui ne sera probablement pas le cas, d'où les -23 % amenant les dépenses à 283.765 euros (base 2019) et est en cohérence avec les années précédentes. Il indique qu'il n'y aura pas d'incidence financière car elle sera lissée. Il précise que le cœur de cible des personnes concernées paye 3.85 €.

Madame Chantal de GRAEVE indique que les dépenses moins les recettes donnent le montant du reste à charge de la Commune. Les recettes ont été calculées sur un nombre de repas. En 2019, 41.358 repas avaient été comptabilisés comme environ chaque année. En calculant ces 42.000 repas sur les 371.000 euros et les QF calculés, le résultat est de 233.000 euros voire 240.000 euros de recettes. Elle indique par contre que même si les dépenses de fonctionnement du restaurant scolaire augmentent de 5 ou 12 %, et atteignent donc 298.000 euros, voire 300.000 euros, il reste une différence d'environ 70.000 euros et que le reste à charge pour la Commune est donc de 22 % voire 24 ou 25 % alors que jusqu'à présent, il était de 40 %. Elle précise que c'est tant mieux si les recettes de la Commune augmentent mais ce n'est pas l'objectif de cette disposition. Elle indique que lorsque l'ancienne équipe municipale avait fait cette simulation, le calcul avait été fait afin que les recettes ne soient pas supérieures par rapport aux dépenses. Elle indique que les montants qui avaient été simulés prévoyait que la tranche de tarifs à 3.85 € concerne plus de personnes car dans une tranche de QF plus grande et que la Commune prenne à sa charge au moins 30 à 40 %.

Elle explique que les calculs sont aléatoires, les recettes ayant été calculées par rapport à un nombre de repas et à tous les quotients qui ont été présentés mais que le montant des dépenses est difficile à évaluer. Elle demande si les dépenses de fonctionnement augmenteront de 15 % ou 20 % avec le nouveau restaurant scolaire. Monsieur le Maire indique que les dépenses vont rester au même niveau à environ 280.000 euros. Madame Chantal de GRAEVE indique si c'est le cas, par rapport au 233.000 euros de recettes, il reste toujours 60.000 euros de reste à charge soit 20 %.

Monsieur Patrick PIQUET indique que le but est que le reste à charge soit maintenu aux alentours de 40 % afin que les familles ne soient pas pénalisées. Il précise qu'il ne faudrait pas créer de la frustration ou de la déception au niveau des familles et c'est pour cela que la minorité demande de prendre une année de réflexion supplémentaire pour bien vérifier les chiffres.

Madame Séverine MULLER indique avoir beaucoup travaillé sur ce sujet avec les membres de la commission et pas seulement Monsieur Jean-René JAOUEN et peut donc apporter des réponses sur les simulations effectuées. Elle explique que les chiffres de 2020-2021 ont été faussés par le Covid et donc ce sont les chiffres de 2019-2020 qui ont servi de base, avec des effectifs un peu plus juste. Elle indique que, pour les dépenses, c'est le prix de revient qui a servi de base et qui est resté stable à 6.59 euros. Elle précise que le prix de vente a été calculé afin que le résultat reste quasiment le même que celui existant actuellement. Il n'était pas envisagé d'augmenter le déficit ni de le réduire trop. Elle confirme qu'il existe l'inconnue du fonctionnement du nouveau restaurant scolaire mais, même si cette première année est « bancale », il sera possible de réajuster l'année suivante.

Madame Chantal de GRAEVE indique qu'il y aura beaucoup plus de recettes avec les QF. Monsieur Patrick PIQUET indique que reporter d'une année permet de faire des calculs avec des chiffres plus fiables, le calcul étant plus facile. Il précise que le but n'est pas de rejeter le QF mais bien de fiabiliser les chiffres pour éviter les frustrations et les déceptions ou les réclamations de famille qui vont payer plus cher. Il indique que pour les familles qui ne voudront pas communiquer leur QF, la note risque d'être salée à la fin du mois.

Madame Séverine MULLER indique qu'il y aura forcément des contents et des mécontents mais que la majorité des personnes seront dans la tranche à 3.85 euros, comme actuellement et que beaucoup vont soit diminuer, soit ne pas changer. Elle précise avoir fait attention à cela. Elle indique que le QF à 2.000 euros correspond déjà à un bon revenu. Madame Chantal de GRAEVE indique que ce sont toujours les plus riches qui sont impactés et que les subventions de l'Etat ne s'appliquent que jusqu'à un repas à 3.00 euros pendant une période de 3 ans. Elle précise qu'on ne sait pas si cela va durer au-delà des 3 ans. Elle indique avoir regardé ce qui se fait dans d'autres communes, et explique que les QF s'ajustent entre 2000 à 2500 et de 2500 à 3500 et qui arrivent à 5.10 euros le repas au-delà d'un QF à 3500, Baden étant déjà à 5.30 euros. Elle indique que le problème n'est pas là mais réside dans l'incidence que ces QF vont avoir d'ici un an.

Madame Séverine MULLER indique que le prix moyen des repas est à 3.81 euros alors que le prix actuel est à 3.85 euros. Monsieur Patrick PIQUET demande si la mise en œuvre est réellement possible au 1^{er} septembre 2021. Monsieur le Maire indique que c'est pour cette raison que la délibération passe à ce Conseil municipal. Madame Séverine MULLER précise que cela permettra de paramétrer les logiciels pour la rentrée. Elle indique que les personnes qui vont payer le prix fort parce qu'elles ne communiquent pas leur QF seront donc incitées à le communiquer car elles le font déjà pour la crèche ou les autres structures liées à l'enfance.

Monsieur Christophe BEDARD indique que le calcul de départ est quand même élevé. Le montant de 371.000 euros divisé par le nombre d'enfants fait apparaître un prix de 1085 euros et donc les dépenses sont élevées. Il précise que le prix de revient à 6.59 euros est une hypothèse de calcul et que le reste à charge diminue fortement alors qu'habituellement il était à environ 40 %, donc plus élevé. Il indique que la prise en charge communale va être divisée par deux. Les hypothèses de calculs sont faussées dès le départ et les familles ne vont pas s'y retrouver. Il indique que la Commune va recevoir des recettes supplémentaires.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Christophe BEDARD fait référence au montant de 372.000 euros qui est un montant théorique si la totalité des enfants prenaient l'ensemble des repas sur les 144 jours. Il précise que c'est vraiment basé sur un prix de revient à 6.59 euros. Il indique que dans le tableau présenté, sur la première ligne, c'est bien 40 (effectif) multiplié par 6.59 euros (prix de revient) et multiplié par les 144 jours, mais cela reste de la théorie, car en pratique, ce seront les quelques 40.000 repas qui seront calculés sur la base de 6.59 euros et qui reflèteront la régularité constatée depuis plusieurs années à 283.000 euros ou 280.000 euros, en dépense de fonctionnement. Il indique que dans les dépenses de fonctionnement du budget, à la rubrique des dépenses à caractère général, il ressortait en 2016 : 272.000 euros, en 2017 : 279.000 euros, en 2018 : 280.000 euros et en 2019 : 283.000 euros. Il précise donc qu'il y a une stabilité et que celle-ci est retrouvée. Il explique avoir été perturbé par le fait que 371.000 euros est un montant théorique. Il indique que des tranches de QF ont été déterminées et que sur les tableaux, il apparaît que le cœur de cible, les bénéficiaires, restent en majorité dans la tranche du milieu au prix de revient actuel, sans changement. Il indique que pour les personnes les moins aisées et les plus aisées, il y a une différence mais que c'est le principe du QF.

Madame Séverine MULLER indique ne pas savoir comment la minorité a fait ses calculs mais précise que le reste à charge n'est pas de 20 % mais plutôt de 30 à 34-35 %. Madame Chantal de GRAEVE indique que non.

Monsieur Patrick PIQUET demande si le nombre de familles qui n'ont pas donné leur QF est connu. Madame Séverine MULLER indique que la Commune ne peut pas le savoir. Monsieur le Maire indique que les QF fonctionnent déjà dans les autres services, Madame Séverine MULLER indique avoir pris une marge et avoir descendu certaines personnes dont le QF n'était pas connu dans la tranche en dessous afin de se laisser une marge de manœuvre et limiter la casse ce qui a permis de prendre des précautions.

Monsieur Christophe BEDARD demande si en fin d'année, le reste à charge était de 20 %, les élus s'engageraient à rembourser une partie des familles afin de maintenir la charge communale entre 40 et 45 %. Si dans la réalité, le reste à charge n'est que de 20 %, quelles seront les décisions dans ce cas, car ce seront les familles qui vont payer la différence. Il précise que ce n'est pas le but que ce soit les familles qui supportent ces 20 % en moins pour la Commune.

Madame Séverine MULLER indique que le calcul n'est pas si simple. En fonction des tranches, certains vont gagner et d'autres non et la prise en charge sera plus importante sur certains repas et pas sur d'autres. Elle précise que certaines familles vont payer plus cher mais pas forcément beaucoup plus cher. Elle indique que sur la tranche de 1400 à 2000, le repas passe à 4.50 euros au lieu de 3.85 euros.

Madame Chantal de GRAEVE indique avoir récupéré en 2017 le nombre de repas par enfant et avoir fait le calcul en fonction des tranches de QF appliquées au service jeunesse. Certaines recettes pouvaient tomber à 200.000 euros au lieu de 234.000 euros. Elle précise qu'en 2017, il y avait 39.968 repas et que maintenant il y en a 41.000. Elle indique que même en faisant tous ces calculs, les dépenses de fonctionnement ne vont pas augmenter, les recettes vont augmenter jusqu'à 220.000 euros et la différence n'est que de 70.000 euros à la charge de la Commune.

Monsieur Patrick PIQUET rappelle la volonté de la minorité de reporter la mise en place des QF d'une année.

Madame Sophie BODIN indique ne pas être favorable au report d'un an car il existe actuellement une période de crise et que des familles sont en difficulté et que pour ces familles, un an ce n'est pas rien. Elle précise qu'il pourra y avoir des ajustements l'année prochaine mais qu'il ne faut pas perdre de temps dans la mise en œuvre de ce dispositif. Madame Chantal de GRAEVE indique être entièrement d'accord sur la mise en œuvre de ces QF mais que la plupart des familles qui sont dans la tranche inférieure au prix moyen vont payer 3.00 euros au lieu de 3.85 euros. Madame Sophie BODIN indique que même si cela ne concerne que deux familles, il faut le mettre en œuvre.

Monsieur Christophe BEDARD demande si tous sont d'accord que le reste à charge de la Commune passe à 20 % au vu de cette analyse. Madame Sophie BODIN indique ne pas avoir refait tous les calculs et précise avoir écouté attentivement lors de la commission mais indique que peut-être l'argent qui ne sera pas pris en charge par la Commune pourra être réaffecté à d'autres points comme les circuits-courts, repas bio, plus qualitatifs et réfléchir à comment dépenser cet argent. Monsieur le Maire indique que c'est déjà bien avancé dans ce sens.

Madame Nadège CORSO indique que les familles qui ne communiquent pas leur QF, c'est peut-être parce qu'elles n'en ont pas car elles ne sont pas affiliées à la CAF ou à la MSA pour des raisons de ressources. Elle précise que ces familles n'ont pas été destinataires de QF, ni par la CAF, ni par la MSA. Ces familles n'ont droit à aucune prestation et ne sont donc pas affiliées. Elle demande si ces personnes là devront s'affilier, ou faire des démarches, pour avoir un calcul de QF, qui va entraîner une surcharge de travail de la CAF et de la MSA et au final, auront le droit à une augmentation du tarif de la cantine.

Madame Séverine MULLER indique que si tel est le cas, pour les familles modestes, elles pourront venir voir les élus mais qu'à ce jour elle n'en a pas connaissance. Madame Nadège CORSO indique que les familles à faible revenus sont en général affiliées. Madame Séverine MULLER indique que faible revenu ou pas, ces familles vont sûrement se manifester à un moment donné. Madame Nadège CORSO rappelle que ce n'est pas forcément une volonté de ne pas fournir le QF c'est une impossibilité. Madame Séverine MULLER indique que la CAF est transparente sur la fourniture des données nécessaires au calcul des QF et que la Commune fera en sorte de faire entrer les familles dans les cases. Madame Nadège CORSO indique que le calcul est facile et que le calcul pourra être fait pour les familles qui ne fourniront pas de QF. Madame Séverine MULLER indique qu'il faudra bien faire entrer toutes les familles dans les tranches de tarification.

Monsieur le Maire indique que 60 enfants sont actuellement dans la tranche inférieure à 500 et environ 60 autres dans la tranche supérieure entre 501 et 900, donc potentiellement 120 enfants sur 392 et par comparaison le nombre d'enfants sans communication de QF n'est que de 35 sur 392 et en intégrant la tranche supérieure à 3500, c'est 60, donc la moitié moins que les bénéficiaires des tranches inférieures. Il précise qu'il n'y a pas de système parfait, qu'il pourra y avoir des ajustements et se dit favorable à la mise en application dès la rentrée de 2021 quitte à effectuer des ajustements plus tard.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la **majorité absolue (6 absents : P. PIQUET , C. de GRAEVE, C. BEDARD, V. LE GOASCOZ, N. CORSO, F. UNTERSINGER)** de fixer, à compter du 1er septembre 2021, les tarifs de restauration scolaire pour l'année 2021 - 2022 tels qu'ils sont définis dans la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

86/2021) TARIFS APPLICABLES A LA MEDIATHEQUE

Monsieur Jean-Claude LE BOULICAUT lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Brigitte FALLOT demande quels sont les tarifs actuels de la Médiathèque. Monsieur le Maire donne les tarifs et explique qu'actuellement il y a environ 11.000 euros de recettes et 8.253 euros de dépenses, soit un excédent d'environ 3202 euros. Après l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs, ce sera 4.478 euros de recettes mais 0 euros de dépenses, soit un excédent de 4.478 euros. Il précise que ce réseau permettra d'emprunter dans une médiathèque et de rendre l'objet dans une autre au même pôle et estime que c'est avantageux pour les usagers.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de fixer, à compter de l'intégration de la Médiathèque de BADEN dans le réseau des médiathèques du Golfe, les tarifs tels qu'ils sont définis dans la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

87/2021) APPROBATION DE LA MODIFICATION N°7 SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – BILAN DE LA MISE A DISPOSITION

Monsieur Joseph LE SCIELLOUR lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification n°7 simplifiée du Plan local d'urbanisme conformément au bilan de la mise à disposition annexé à la délibération, de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour l'exécution de cette décision

Questions orales

Monsieur le Maire donne la parole au groupe minoritaire Baden Nouveau Cap pour les questions orales.

Madame Sophie BODIN lit la question n°1 suivante :

« Lors d'une réunion sur la révision du PLU vous m'avez demandée de vous fournir des exemples de communes où des démarches participatives avaient eu lieu pour en évaluer les bénéfices et les modalités de mises en œuvres.

J'ai donc transmis aux membres du groupe de travail des documents avec 4 exemples de communes : Grand Champs, St Sulpice, Laurenan et Auray.

Avez-vous pu consulter ces documents ?

Vous conviendrez que tous les maires qui ont témoigné, ont mis en avant que « la dimension participative » des projets a permis de prendre collectivement de la hauteur, tant pour les habitant.es que pour les élu.es. Les sujets comme la révision d'un PLU ou l'aménagement d'un bourg deviennent plus acceptables dès lors que l'on en comprend les enjeux, les limites et les opportunités.

A l'heure où l'abstention est catastrophique pour notre démocratie, ne pensez-vous pas qu'il est urgent de redonner la parole à nos concitoyenn.es qui sont loin des sphères de décisions ? Et qu'il ne faut plus considérer la démocratie participative comme l'ennemi de la démocratie représentative mais au contraire une alliée susceptible de la dynamiser ? »

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

« Nous avons bien reçu vos documents (mis à part les absents excusés lors de la dernière réunion). Ces sujets pourront être évoqués lors d'une prochaine réunion du groupe de travail à qui il appartient en premier lieu d'étudier qui et à quel moment pourrons intervenir les personnes extérieures à ce groupe de travail et ce dans le cadre du cahier des charges et en relation avec le bureau d'étude mandaté pour mener à bien la révision du PLU. Bien sûr, comme vous, nous pensons que l'information et la participation sont essentielles dans une démocratie qui se respecte (d'ailleurs, depuis notre arrivée, pas moins de 6 comités participatifs ou groupes de travail ont été créés). Cependant, il appartient aux élus de fixer le cap à tenir pour arriver à la réalisation de notre programme. »

Monsieur Jérôme LATOUCHE lit la question n°2 suivante :

« Lors de la dernière commission environnement nous avons travaillé sur le GR 34 et évoqué les problèmes liés à sa discontinuité. Pourquoi la servitude du littoral ne s'applique-t-elle pas sur tout le territoire de notre commune ? Il semblerait que des pressions faites par certains propriétaires bloquent son aménagement. La servitude du littoral n'est pas une option mais une obligation et les intérêts individuels ne doivent pas primer sur l'intérêt collectif.

Le comité sentier de randonnée a-t-il dans sa feuille de route l'objectif de solliciter la DDTM pour qu'elle soit mis en œuvre rapidement ? Sinon qui en a la charge dans la commune ? »

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

« Là aussi, un comité consultatif a été créé, il sera chargé, entre autres, d'étudier cette problématique et d'activer les leviers nécessaires toujours en concertation et négociation avec les riverains concernés. Ce sujet n'est pas nouveau et pas si simple que vous semblez le penser. Par le passé certains recours ont été jugés en faveur de propriétaires. La servitude de passage sur le littoral est une compétence de l'Etat, mise en œuvre il y a de nombreuses années et qui prévoit des cas de suspension régis par la loi. Un point peut être fait avec les services de l'Etat, sachant que la situation a probablement peu changé. »

Madame Sophie BODIN lit la question n°3 suivante :

« En tant que commune adhérente au Parc Naturel Régional, vous vous engagez à mettre en œuvre les dispositions spécifiques qui figurent dans la charte.

Le Parc peut intervenir auprès des communes qui le demandent dans la maîtrise de l'étalement urbain, notamment pour aider à préparer des documents d'urbanisme économe de l'espace. Un travail remarquable a été réalisé par la commune de Plougoumelen. Accompagnée par le parc, elle a pu mettre, grâce à son Atlas de la biodiversité, des OAP thématiques biodiversité dans son PLU.

Pourriez-vous inviter l'équipe du PNR et la commune de Plougoumelen au prochain conseil municipal pour qu'ils nous présentent conjointement cette action afin que tous les conseillères et conseillers municipaux puissent s'approprier pleinement ces enjeux ?»

Monsieur Frédéric LAURENT apporte la réponse suivante :

« Comme nous l'avons déjà évoqué, nous avons fait le choix de ne pas intégrer l'appel d'offre 2021/2023 du PNR pour l'adhésion à l'atlas de la biodiversité communale. Ce choix a été dicté par la volonté de finaliser tout d'abord le PLU actuel, avant d'intégrer pleinement l'ABC à la préparation du futur PLU sur le cycle prochain. Selon les agendas de chacun, une invitation est possible, en gardant à l'esprit que chaque commune a ses propres particularités et enjeux. Il est d'ores et déjà prévu de solliciter le PNR pour une présentation de l'ABC aux élus à la rentrée. Et si possible juste avant le prochain conseil municipal de septembre. »

Monsieur Jérôme LATOUCHE lit la question n°4 suivante :

« Lors de la campagne électorale, vous vous êtes engagé.es « à communiquer dans la transparence, informer en temps réel » Pourquoi n'y a-t-il eu aucune communication, ni information à propos du projet d'espace culturel et associatif sur lequel vous êtes en train de travailler ? Qu'entendez-vous par information en temps réel ?

Pourquoi ne prenez-vous pas en compte le problème du Tumulus qui devient une urgence pour la commune ?

Lors des journées électorales des 20 et 07 juin, tout le monde a constaté un grand nombre de problèmes que nous n'énumérerons pas ici. Pensez-vous que des pansements vont suffire ?

Nous avons initié un questionnaire sur notre page Facebook. Les réponses des habitants nous ont étonnés. Tout d'abord cela montre qu'ils souhaitent que les élu.es réfléchissent à l'aménagement du bourg en tout premier lieu (+ de 90 %). Ils souhaitent que Baden s'équipe d'un espace culturel et associatif ainsi que d'un espace sportif (50-50). Pourquoi ne pas envisager un complexe sportif, culturel et associatif, un espace multimodal ? Cela existe ailleurs. Certes le cout sera plus élevé mais Baden a pris beaucoup de retard ces dernières années, et le fait de mutualiser ces équipements représenterait des économies d'échelle.

Nous avons besoin d'une étude de faisabilité pour nous positionner (chiffrage, localisation, besoins des habitants) ? Est-il possible d'inclure cette demande de scénario dans le cahier des charges qui sera proposé pour le recrutement du programmiste ?»

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

« Un comité consultatif a été créé. Il a la charge d'étudier, en concertation avec tous les acteurs concernés et avec l'aide d'un programmiste, la faisabilité de la création d'un espace culturel et associatif conformément au programme pour lequel nous avons été élus. Bien entendu ce groupe portera à la connaissance des badenois l'avancée de ses travaux avec les moyens qui seront mis à sa disposition (presse, le MAG, le site de la commune etc...) Le cahier des charges du programmiste sera élaboré en conséquence et portera bien évidemment sur la localisation, le chiffrage et l'évaluation des besoins réels.

De même, un comité consultatif et participatif est créé pour une réflexion sur le réaménagement du bourg. C'est un vaste programme qui nécessitera un engagement financier important de la part de la commune même si toutes les démarches pour l'obtention de participations et subventions des services extérieurs aboutissent.

La réflexion sur l'avenir du "Tumulus" sera intégrée dans l'étude de l'espace culturel et associatif. Le programmiste devra prévoir la réalisation future d'un équipement sportif. Un projet à plus long terme car la situation financière et les charges qui pèsent actuellement sur la commune, et au moins jusqu'en 2024, ne nous permettent pas d'envisager des dépenses d'investissement au-delà des engagements pris dans notre programme.

Les journées électorales du 20 et 27 juin se sont passées sans incident particulier grâce à une excellente organisation des services municipaux. Quelques changements d'assesseurs ont été opérés suites à des désistements de dernière minute. Espérons que l'année prochaine les dates des élections ne seront pas reportées et que chaque élu prendra ses dispositions afin d'être présent à chaque scrutin.

Vous faites référence un questionnaire sur votre page Facebook. Combien de personnes représentent les 90 %de gens qui se sont exprimés sur le réseau par rapport à l'ensemble de la population ? Est-ce bien représentatif ?? Ce ne sont pas ces réseaux qui font la politique de la commune. Sinon, on néglige la grande majorité. Et il faut travailler avant de communiquer, étant entendu que cela se fera comme c'est prévu..»

Madame Sophie BODIN lit la question n°5 suivante :

« Des conclusions ont fuité du dernier rapport du GIEC et elles sont cataclysmiques. Chaque collectivité a un rôle à joué à son niveau. Nous regrettons le manque d'actions de la commune en faveur de la baisse des réductions des émissions de gaz à effet de serre et la préservation de la biodiversité.

Le plan « mobilité » peine à démarrer, la gestion différenciée des espaces verts ne concerne que l'entrée du bourg. Aucun appel à projet n'a été saisi (je pense par exemple aux aires marines éducatives ou celui pour un tourisme plus durable. L'atlas de la biodiversité communale a tout simplement été rejeté lorsque nous l'avons proposé. Les circuits-courts, l'économie circulaire n'a fait l'objet d'aucune discussion dans aucune des commissions. Enfin il n'y a pas d'actions pour sensibiliser nos concitoyens que ce soit dans le bulletin municipal, alors que des articles vous ont été proposés, ou sur le site internet et la page FB de la commune...

Contrairement à ce qui est indiqué dans votre programme, cela ne semble pas être votre priorité.

N est-il pas temps d'innover et d'aider les entreprises motivées à faire leur mutation ? de subventionner les associations qui œuvrent dans le bon sens pour qu'elles déploient massivement leurs actions ? pour enfin accompagner nos concitoyens et leur permettre d'aligner leurs besoins de changement avec leurs actes ?

Il y a tant à faire ! On est dans un moment historique. Il y a un moment où on ne va plus pouvoir regarder nos enfants dans les yeux. Chaque projet, chaque euro dépensé devrait l'être en ayant en ligne de mire cette urgence et ces objectifs.

Avez-vous vraiment cette priorité comme boussole dans la mise en œuvre de vos actions ?

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

« GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat. Les fuites dont vous parlez ne concernent qu'un simple document (brouillon) émanant d'un groupe de travail et qui a circulé fin 2020 et début 2021. Le 6ième rapport officiel devant sortir en février 2022. Les scientifiques du GIEC eux-mêmes ont tenu à dédramatiser les conclusions émises par ce groupe de travail. Pour répondre à toutes vos questions étalées sur papier en quelques minutes, sachez que tout est entrepris pour que les engagements pris dans notre programme soient tenus. Que ce soit pour le plan « mobilité », la gestion des espaces verts (nous n'oublions pas le vallon de Kergonano et Pont Claou où la biodiversité sera au cœur des discussions), ainsi que du soutien aux entreprises pour lequel un comité a aussi été créé et qui est déjà bien actif. Le sujet des aires marines éducatives peut être suggéré aux écoles mais aucunement imposé. Les circuits courts sont déjà largement utilisés par l'équipe de la restauration scolaire mais peuvent certainement encore être améliorés... Pour le prochain bulletin municipal nous attendons vos propositions d'articles qui, pour être bien lus, doivent être clairs et synthétiques. On peut dire beaucoup en peu de mot !

En conclusion, effectivement, il y a tant à faire et nous nous y employons. Mais nous n'oublions pas non plus la réalité de la situation financière de la commune qui, si elle est saine, trouve ses limites et doit nous interroger sur les priorités que nous devons donner aux différentes actions tout au long de notre mandature.»

Monsieur le Maire donne la parole au groupe minoritaire Ensemble Pour Baden pour les questions orales.

Madame Nadège CORSO lit la question n°1 suivante :

« Deux postes sont actuellement à pourvoir au sein de l'Espace jeunes. Y a-t-il un lien entre ce recrutement et les difficultés actuelles que connaît ce service ? Avez-vous mis en place des mesures pour la prévention des Risques Psycho Sociaux, notamment à l'Espace Jeunes, et pour améliorer le bien-être des salariés au travail ? Lesquelles ? D'autre part, quelle suite allez-vous donner à la proposition d'aide aux devoirs reçue par l'Espace jeunes ?»

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

« Effectivement, deux postes au sein du pôle éducation jeunesse (et non de l'espace jeune) sont à pourvoir. Il s'agit là du remplacement du responsable de ce service qui fait valoir ses droits de mise en disponibilité et d'un poste d'animateur pour remplacer un agent renouvelant sa disponibilité. Concernant la prévention des risques psycho sociaux, nous avons mis en place une mesure d'accompagnement de l'équipe avec l'intervention d'une consultante extérieure. Concernant l'aide aux devoirs le dossier est en cours et sera étudié prochainement avec le responsable du pôle et la directrice de l'accueil de loisirs. Les membres majoritaires de la commission Education/Enfance/Jeunesse ont donné leur accord au projet. Les membres minoritaires n'ont pas répondu. L'équipe enseignante a été sollicitée et ne souhaite pas prendre parti sur ce dossier. »

Monsieur Christophe BEDARD lit la question n°2 suivante :

« La salle du Gréo, utilisée notamment par l'ALBA, va servir de Dojo. Un certain nombre d'associations connaissent et vont connaître des difficultés croissantes pour satisfaire les besoins de leurs adhérents en

matière de salles. Nous savons tous que la salle municipale ne pourra pas répondre à tous les besoins. Si vous aviez donné suite au projet de Dojo et de Club-house de Basket, préparé par l'équipe précédente, le chantier serait achevé et bien des problèmes résolus... Quelle est donc votre vision de l'avenir en matière de salles de sport ? Avez-vous l'ambition de réaliser des projets structurants ? Comptez-vous informer les Badenois de ces projets ?»

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

« En effet le DOJO sera transféré au Gréo dans les prochaines semaines. Cela permet de mettre fin à la location des « algéco ». Ce transfert ne met pas en difficulté les autres associations, bien au contraire, puisque que le Seniz devient disponible en journée et soirée et sera plus adapté pour les activités de Korollerion, les baladins ou l'AMB entre autres. Le projet d'un dojo et d'un club-house au profit du basket est abandonné. A l'heure actuelle, il n'aurait certainement pas été réalisé car vous omettez de dire que ce projet lancé en toute fin du mandat précédent est passé d'un budget d'environ 300 000 Euros à 620 000 euros. Soit plus du double du budget contractuel initial, comme l'indique dans son dernier rapport l'agence d'architecture que vous aviez mandatée et qui vous avait alerté. Un comité consultatif travaille sur le projet structurant de réalisation d'un espace culturel et associatif prévu dans notre programme. Le programmiste qui sera choisi devra intégrer dans son étude la perspective de la création d'un nouvel espace sportif. La situation financière de la commune ne nous permet pas d'envisager la construction d'un second projet structurant avant la fin de cette mandature. Bien entendu nous en informerons les Badenois par tous les moyens à notre disposition.»

Madame Virginie LE GOACQZ lit la question n°3 suivante :

« Nous avons été alertés sur des incidents au restaurant scolaire et sur des propos déplacés de la part d'agents du service de restauration. Quelle est votre version de ces incidents ? Quelles mesures avez-vous prises pour qu'ils ne se renouvellent pas ?»

Madame Séverine MULLER apporte la réponse suivante :

« Le vendredi 4 juin, une élève de l'école publique Joseph Le Brix s'est plainte d'avoir été insultée par un agent du restaurant scolaire. Guénhaël LE VIGOUROUX, responsable du restaurant scolaire, n'a pas été sollicité par l'enfant en direct ; cette élève en a fait part à son institutrice en rentrant de déjeuner. Magali PHAVORIN, la directrice de l'école a tout de suite informé Guénhaël LE VIGOUROUX et ils ont rencontré dans l'après-midi l'agent incriminé qui a nié les faits. Magali PHAVORIN a ensuite reçu individuellement l'élève concernée et deux de ses camarades qui entretenaient ces dires et ils ont avoué qu'il s'agissait de propos mensongers. Magali PHAVORIN et l'institutrice ont reçu les parents de l'élève le soir-même pour leur rapporter la problématique et souligner la gravité des faits. Les parents ont été ouverts au dialogue et ont bien compris le message.

Ce mardi 29 juin, c'est une maman d'élève de l'école privée St Pierre qui a envoyé un mail pour « remonter des problèmes de langages envers les primaires d'un des agents : propos inappropriés et choquants » et demandant un « recadrage ». Guénhaël LE VIGOUROUX a recontacté cette maman par mail l'informant qu'il la contactera dans la semaine pour avoir plus d'explications.

Sachez toutefois que nous sensibilisons régulièrement les agents du service sur ce sujet.»

Monsieur Patrick PIQUET lit la question n°4 suivante :

« Jean-François CARTRON partant en retraite le 1^{er} octobre prochain, où en êtes-vous du recrutement de son successeur ?.»

Monsieur Yannick LE HELLEY apporte la réponse suivante :

« Le recrutement est terminé.

L'agent a donné son accord la semaine dernière et sa prise de fonction aura lieu le 1^{er} octobre. Il s'agit d'un technicien principal de 2^{ème} classe qui est actuellement en poste à Muzillac

Sa mission sera différente, orienté vers l'élaboration et le suivi des opérations d'équipements, de maintenance et d'aménagement des espaces publics.

Il sera l'adjoint de Damien MAHEAS responsable du centre technique municipal et le remplacera en cas d'absence.»

Monsieur Patrick PIQUET lit la question n°5 suivante :

« Nous avons été sollicités par plusieurs commerçants du centre bourg qui nous ont fait part de leurs inquiétudes sur le déséquilibre créé par le déplacement du marché des créateurs sur le parvis de la mairie. En effet, ce déplacement est préjudiciable à la dynamique du marché alimentaire et des commerçants sédentaires. D'autre part vous prévoyez de faire venir un food truck sur le parvis, celui-ci n'est pourtant pas adapté pour recevoir ce type de véhicule. Cette décision pose également un problème de sécurité car impliquera la traversée de la route pour relier les 2 marchés.

Nous regrettons l'absence de concertation avec les commerçants, l'absence de délibération du Conseil Municipal et l'absence d'arrêté du Maire actant ce changement. Comptez-vous pérenniser cette configuration des 2 marchés ? »

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

« La pérennisation et le succès du marché de pays nous semble-t-il, ne dépend pas des Vendredis de Baden puisqu'il fonctionne parfaitement bien depuis plusieurs années et ce n'est pas quelques mètres d'écart qui changeront cela.

Cependant après quelques semaines de test il est devenu évident que les horaires de ce marché ne correspondent pas à la dynamique touristique d'un marché de créateurs plus orienté vers les soirées.

De plus les villages voisins nous imitent et tentent d'attirer nos artisans en leur proposant des nocturnes.

Il fallait réagir rapidement au risque de les perdre sans parler de cet énorme travail de sélection et d'organisation.

Comme vous le savez et vous l'avez déjà fait, changer les choses sans concertation est certainement regrettable mais dans ce cas précis les commerçants du marché de pays et du bourg ont été sondés pour savoir si ils souhaitaient suivre cette dynamique les vendredis de cet été.

Ils ont tous refusés et nous respectons leur choix.

Se pose alors le problème de laisser passer leurs camions alors que le marché des créateurs se poursuit ainsi que la réouverture des voies en dehors des heures de présence de la Police municipale.

Après de nombreux échanges entres les créateurs, les bénévoles, les élus, les services et la Police municipale une solution apparaît ; le parvis de la mairie.

-Plus aucun problème pour la réouverture des voies de circulation en l'absence de la PM en soirée.

-Un espace scénique parfait pour les concerts programmés tout l'été durant le marché.

Le foodtruck sera positionné en limite du parvis pour éviter de l'endommager.

Concernant la sécurité, il est déjà nécessaire de traverser la route devant la crêperie ou du côté de la halle pour accéder au marché depuis les parkings. Cependant nous étudions déjà la possibilité de fermer le bourg plus largement pendant la période des marchés en été en déviant alors le bus. (la seule vraie contrainte)

Contrairement à ce que vous affirmez, un arrêté a été pris en date du 25 juin pour autoriser l'occupation du domaine public par les commerçants des « vendredis de Baden » sur le parvis de la mairie tous les vendredis du 2 juillet au 27 août de 16 heures à 22h30..»

Monsieur le Maire indique que les informations au Conseil municipal, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales ont été déposées sur table.

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions :

- Jugement du Tribunal administratif de RENNES en date du 19 mai 2021 annulant l'arrêté du Maire en date du 27 août 2018 au profit de Madame MARPEAU Danièle.
- Décision du Maire n°76/2021 en date du 09 juin 2021 relative à la mise en œuvre de la navette estivale du 12 juillet au 28 août 2021 – Demande de fonds de concours auprès de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
- Décision du Maire n°77/2021 en date du 22 juin 2021 portant exercice du droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner n°056 008 21 Y0052. Concernant un bien situé sur la parcelle AC 112 (Route de Port Blanc) pour un montant de 15.000 euros non compris les frais de notaire.
- Décision du Maire n°78/2021 en date du 1^{er} juillet 2021 portant signature d'une convention de mise à disposition gratuite par France Régie Editions d'un mini-car avec dispositifs publicitaires.
- Décision du Maire n°79/2021 en date du 07 juillet 2021 relative aux marchés de travaux pour l'extension du restaurant scolaire et de sa cuisine, la construction d'un espace jeunes et d'un pôle musique – Avenants aux lots n°02, 03, 06, 07, 10

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux que la date du prochain conseil municipal qui aura lieu le lundi 20 septembre 2021 à 20h00. Il lève la séance.

Affiché le 09 juillet 2021

La secrétaire de séance,
Séverine MULLER

Fait à Baden, le 06 juillet 2021

Le Maire,
Patrick EVENO



